

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-66 du 24 Mars 1987

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur pour compter du 23 Mars 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- WU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

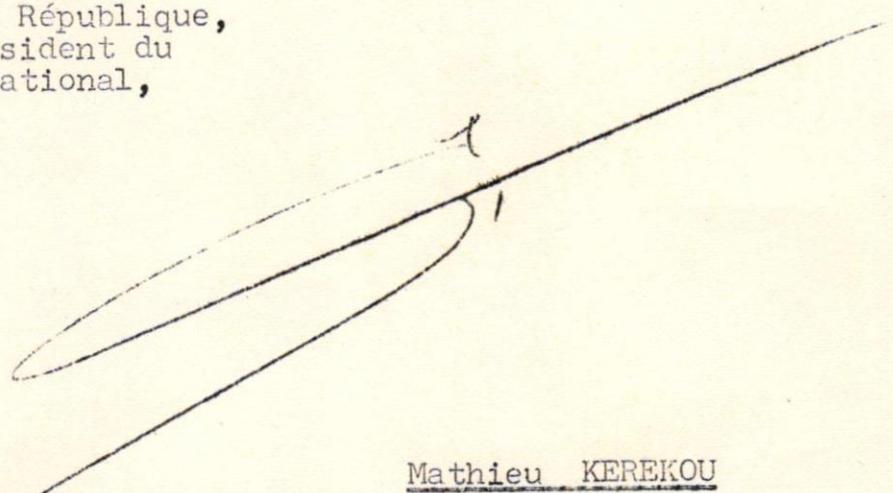
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 23 Mars 1987, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale sera chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 Mars 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CP/ANR 2 SA/CC 2 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6N
MEMS-MISPAT 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 ONEPI-GCONB 4
BN-DAN 4 IGE 4 JORPB 1.-